

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 28/08/2026*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 28/08/2026*

Présents : MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc - NOGUES Loïc – LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre - JONES Dominique - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy - LE CLEZIO Armelle - MARTINEZ Lucas HUDO Claudie

Absent excusé : GUILLAUME François

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-77

Objet : Litige – sinistre logement N°1, rue du Fil

M. Le Maire fait le point sur le litige relatif au sinistre, dégât des eaux salle d'eau et parquet à la suite de l'infiltration des eaux de douche dans le logement N°1 rue du Fil.

A l'issue de plusieurs mois de procédure et d'attente, l'assurance QBE de l'entreprise FMO, responsable du sinistre (garantie décennale) nous informe que finalement l'indemnité sera versée à la commune (tiers lésé) qui se chargera de régler les entreprises intervenues dans la réalisation de remise en état du logement. Le montant total des travaux et de l'indemnité versée par l'assurance est de : 21 523.76 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce principe

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO